



Département des Ressources Humaines Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/EZH N° 2025 - 492

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

| Article unique: | Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs d'Etudes n°17 |
|-----------------|---|
| | BAP J "Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel" est composé |
| | comme suit : |
| | |

| Présidente : | Mme Stéphanie CHARDON IR - Inserm |
|--|---|
| Expertes : | Mme Sandrine COUFFIN-CADIERGUES IRHC – Inserm |
| | Mme Cécile MONNIER-OUDIN IR - Inserm |
| Représentantes : | Mme Anne-Laure BONNEFONT IR – Inserm |
| | Mme Lucie MARCHAND IR – Inserm |
| Membre des instances d'évaluation : | M Ibrahima DIALLO IR – Inserm |

Fait à Paris, le 15/09/2025

Pour le Président-directeur général,